

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°CD2026-  
04/1/22  
DOSSIER N°7381**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - ANNÉE 2026**

Étaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER  
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - ANNÉE 2026**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU le Code Général de la Fonction Publique ;  
VU les décrets n°2020-1427, 2020-1428, 2020-1429 du 20 novembre 2020 relatifs aux comités sociaux territoriaux, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires ;  
VU l'arrêté du 9 mars 2022 relatif au vote électronique par internet pour les élections professionnelles dans la fonction publique ;  
VU l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date du prochain renouvellement général des instances de dialogue

*social, dans les trois versants de la fonction publique, au 10 décembre 2026,*

*VU l'avis du Comité Social Territorial du 4 mars 2026 ;*

*Considérant la nécessité de fixer les modalités d'organisation des élections professionnelles six mois avant la date du scrutin pour le renouvellement du Comité Social Territorial (CST), des Commissions*

*Administratives Paritaires (CAP catégories A, B et C), de la Commission Consultative Paritaire (CCP) ;*

*VU le rapport CD2026-04/1/22 de Madame la Présidente du Conseil départemental,*

*VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

## **DÉCIDE,**

de maintenir le nombre de représentants titulaires au sein du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail, à savoir 6 pour les représentants du personnel et 6 pour les représentants de la collectivité, conformément aux effectifs de la collectivité arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**